



**AVIS AUX CONTRIBUABLES
DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ**

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par le soussigné François Bouchard, directeur général et secrétaire-trésorier de la Ville de Bonaventure;

QUE, conformément aux dispositions de la *Loi sur les cités et villes* de la province de Québec (L.C.V, C-19/31, art. 105.1), le rapport financier et le rapport du vérificateur pour l'exercice financier se terminant au 31 décembre 2020 seront déposés au cours de la séance ordinaire dudit conseil qui se tiendra **le lundi, 3 mai 2021 à 20 heures** au Centre Bonne Aventure, 105, avenue Grand-Pré.

DONNÉ à Bonaventure ce 22^e jour d'avril de l'an deux mille vingt et un.

François Bouchard, directeur général et secrétaire-trésorier

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE BONAVENTURE

Certificat de publication et d'affichage
Dépôt du rapport financier
et du rapport du vérificateur 2019

Je François Bouchard, directeur général et secrétaire-trésorier, pour la Ville de Bonaventure, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public concernant le dépôt des états financiers 2019 et le rapport du vérificateur, le 27 avril 2020 sur le site Internet de la Ville de Bonaventure.

En foi de quoi, je donne ce certificat,
À Bonaventure ce 27^e jour d'avril 2020.

François Bouchard, directeur général et secrétaire-trésorier.